



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Nouvelle inscription

**Date de publication:** SHAB - 09.07.2020

**Numéro de publication:** HR01-1004933574

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Nouvelles entrées André Roulet Pompes funèbres SA, La Chaux-de-Fonds

André Roulet Pompes funèbres SA

rue Fritz-Courvoisier 58

2300 La Chaux-de-Fonds

André Roulet Pompes funèbres SA, à La Chaux-de-Fonds, rue Fritz-Courvoisier 58, 2300 La Chaux-de-Fonds, CHE-357.349.140. Nouvelle société anonyme. Statuts du 03.07.2020. But: exploitation d'une entreprise de pompes funèbres (pour but complet, cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, liées selon statuts. Apports en nature et reprise de biens: les actifs et passifs de l'entreprise individuelle exploitée jusqu'ici sous la raison de commerce "André Roulet - Pompes funèbres" (CHE-100.272.125), à La Chaux-de-Fonds, selon contrat de transfert de patrimoine du 03.07.2020 et bilan au 31.12.2019, présentant un actif de CHF 329'304.57, un passif envers les tiers de CHF 71'288.88, soit un actif net de CHF 258'015.69, montant imputé sur le capital-actions à concurrence de CHF 100'000, en échange de 100 actions de CHF 1'000, l'apporteur restant créancier de la société à concurrence de CHF 158'015.69. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par courrier écrit ou courrier électronique aux adresses inscrites dans le registre des actions. Roulet André, de La Sagne, à Neuchâtel, est administrateur unique avec signature individuelle. Signature individuelle de Ducommun Evelyne Rose, de Le Locle, à Neuchâtel. Selon déclaration du 03.07.2020, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier no 2023 du 06.07.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel